

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE MARBOZ

Nombre de membres afférents
au Conseil Municipal : 19
En exercice : 19
Nombre de membres présents : 14
Nombre de votes pour : 19
Nombre de votes contre : 0
Abstention : 0
Date de la Convocation : 10/10/2023
D2023101602

Séance du 16 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le seize octobre à vingt heures, le conseil municipal de MARBOZ, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame MOIRAUD Christelle,

Etaient présents : MOIRAUD Christelle, NAVARIN Cécile, JAILLET Christian, POCHON Laurence, NEVORET Benoît, CARRUBA Isabelle, POCHON Béatrice, LAMBERET Anthony, TISSERAND-BOUVARD Magali, PONCIN Emmanuel, MIVIERE-BASSET Karine, CHATELET Jocelyne, BOUVARD Nelly, CALLAND Cédric

Excusés : Carine NICOLAS donne son pouvoir à Cécile NAVARIN, Simon NOEL donne son pouvoir à Emmanuel PONCIN, Alexandre DELIANCE donne son pouvoir à Laurence POCHON, Patrice GUILLERMIN donne son pouvoir à Isabelle CARRUBA, Hervé SOCHAY donne son pouvoir à JAILLET Christian.

Monsieur NEVORET Benoît a été élu secrétaire de séance.

Objet : Décision modificative budgétaire n°3

		FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Augmentation du compte 203 – chapitre d'ordre 041 (Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion)	Route du Revermont étude (4710€ +3672€+734.40 €+839.52 €) +Aménagement village/démolition (1320.20 €)				11 276.12 €
Augmentation du compte 2152 (Installation de voiries) – chapitre d'ordre 041	Route du Revermont			9 955.92 €	
Augmentation du compte 2135 (Installations générales, agencements, aménagements des constructions) – chapitre d'ordre 041	Aménagement village (démolition)			1 320.20 €	
Augmentation du compte 2111 (Terrains nus)				4 200 €	
Augmentation du compte 1328 (Autres subv. d'investissement rattachées aux actifs non amort.)					4200 €
TOTAUX				15 476.12 €	15 476.12 €

Il est nécessaire de procéder à plusieurs opérations budgétaires modificatives comme présentées ci-dessus :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
 - approuve la décision modificative N°3 indiquée ci-dessus.



Pour copie conforme,
 Le Maire,

Christelle Moiraud

Christelle MOIRAUD